

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 181

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« réglementaire »

le mot :

« législative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas acceptable pour les fédérations départementales d' avoir une dépense qui puisse évoluer du jour au lendemain par voie réglementaire.

Cet amendement prévoit par conséquent que le montant sera fixée par le Parlement.